

Séance du Conseil de Paris des 19 et 20 octobre 2009

Vœu déposé par Géraldine POIRAULT-GAUVIN, David ALPHAND, Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe UMPPA relatif au respect par le Maire de Paris et l'exécutif municipal du travail de l'opposition.

Le Règlement intérieur du Conseil de Paris adopté le 29 septembre 2008 permet aux Conseillers de Paris d'adresser des vœux au Maire de Paris qui sont examinés à la fois dans les commissions et en séance.

Cet outil qui n'est pas nouveau permet d'appeler l'attention de l'exécutif sur des thématiques parisiennes ou des problèmes observés dans les arrondissements. Les vœux peuvent être rattachés à une délibération inscrite à l'ordre du jour ou ne pas l'être. Cette procédure donne notamment à l'opposition les moyens de lancer des initiatives ou de proposer des solutions, même si le temps accordé pour les présenter en séance a été considérablement réduit.

Or depuis un an, force est de constater qu'il y a eu une dérive de cette procédure. L'exécutif se réapproprie régulièrement un certain nombre de ces vœux, sans indiquer leur origine et en les distribuant au dernier moment en séance.

Cette pratique est inacceptable. Elle montre le peu de considération accordée par le Maire de Paris et son équipe au travail de l'opposition. Elle présente un danger pour la démocratie.

Pour mettre fin à ce détournement de procédure, Géraldine POIRAULT-GAUVIN, David ALPHAND, Pierre-Yves BOURNAZEL, Conseillers de Paris, et les élus du Groupe UMPPA demandent au Maire de Paris :

**de respecter le travail et le pouvoir d'initiative de l'opposition
de privilégier la modification des vœux déjà déposés quand un consensus peut se dégager en lieu et place d'une réécriture systématique des vœux**